

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 11 décembre 2017  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 11 décembre 2017  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et exprime le souhait, avant de procéder à la minute de silence, de reconnaître que l'emplacement de la Ville de Montréal est situé sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontre et de diplomatie entre les peuples. Ce territoire jamais cédé est celui du traité de la grande paix signée en 1701, entre 40 nations de différentes origines, à la fois de l'Amérique et de l'Europe. À cet effet, elle remercie, au nom des Montréalais, l'ensemble des nations qui ont été présentes sur l'ensemble de ce territoire, notamment, la nation Kanien-Ke-Ha-Ka de la famille des Mohawks de son hospitalité sur ce territoire. La présidente du conseil invite l'assemblée à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil remercie tous les gens qui ont collaboré à la formulation de cette reconnaissance, notamment, la leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, ainsi que l'équipe de l'administration. Elle informe les membres du conseil de divers événements à venir à l'hôtel de ville en débutant par le lancement d'une invitation à tous les citoyennes et tous les citoyens à prendre part à la tradition de Noël qui consiste à venir rencontrer la mairesse, Mme Valérie Plante, ainsi que le Père Noël, lors des portes ouvertes à l'hôtel de ville qui se tiendront le 23 décembre prochain, de 10 h 30 à 14 h.

La présidente du conseil poursuit et indique qu'à compter du mardi 12 décembre 2017, des employés débiteront l'installation de nouveaux espaces d'exposition extérieurs à l'arrière de l'hôtel de ville, sur le Champ-de-Mars. Elle mentionne que ces installations, composées de huit structures autoportantes, serviront à présenter des projets sur le thème de la diversité et du vivre ensemble. La présidente du conseil informe les membres que le texte de la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » y sera exposé en permanence. Elle informe également les membres qu'une première exposition sera présentée dans ce nouvel aménagement, à compter du 12 décembre sous le thème de « M » comme Montréal, sous la responsabilité de l'organisme Divers Cité artistique Montréal et lance l'invitation à tous de la visiter et précise que le vernissage pour l'exposition « M » aura lieu au début de l'année 2018.

La présidente du conseil invite les membres à prendre note des dates des séances des assemblées du Jeune conseil qui se tiendront du 19 au 21 janvier 2018 et à y participer. Elle poursuit et indique que cet exercice, qui consiste à la simulation parlementaire du conseil par des jeunes âgés de 18 à 30 ans, débattrà des enjeux, tels que la municipalisation de services de santé, le travail du sexe, la centralisation et la privatisation des travaux publics ainsi que l'économie sociale. Elle souligne que c'est toujours un plaisir pour les parlementaires d'accueillir les élus à cet événement.

La présidente du conseil informe les membres qu'ils recevront sous peu, par courriel, un résumé des réalisations du Bureau de la Présidence du conseil pour l'année 2017 et elle remercie tous les élus qui ont participé aux activités tenues par le Bureau de la Présidence du conseil. Elle précise que l'envoi se fera uniquement par courriel afin de réduire l'impression des documents.

La présidente souligne les événements du mois de décembre suivants : le 2 décembre 2017 « Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage », décrétée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), le 3 décembre 2017 « Journée internationale des personnes handicapées », décrétée par l'ONU, le 6 décembre 2017 « Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes », le 10 décembre 2017 « Journée internationale des droits de l'homme », décrétée par l'ONU et le 18 décembre 2017 « Journée internationale des migrants ». Pour terminer, elle remercie celles et ceux qui ont répondu à l'invitation de participer à l'activité gourmande qui s'est tenue dans le hall d'honneur, tout juste avant la séance du conseil. Cette activité a permis à la présidente de souligner la fin de l'année 2017 et de remercier l'ensemble des employés de l'hôtel de ville.

Pour rester dans l'esprit du temps des fêtes, la présidente du conseil invite la Chorale communautaire de l'Université de Montréal, le ChorUM, composée d'étudiants, de professeurs, de retraités, d'employés et de diplômés de l'université, sous la direction de la cheffe de cœur, Mme Émilie Daoust-Versailles dit Martin, à entrer dans la salle du conseil pour la prestation d'une chanson bien connue de tous les Montréalais, soit Hallelujah du grand Montréalais, M. Léonard Cohen, qui nous a quitté tout récemment.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Le conseiller informe les membres du conseil qu'à partir de ce jour, sa formation politique sera désormais identifiée sous la nouvelle appellation « Mouvement Montréal » / Dans la foulée du dépôt du Rapport d'enquête administrative sur la Division des affaires internes du Service de police de la Ville de Montréal par Me Michel Bouchard, le conseiller demande à l'administration de justifier le refus d'inviter le chef de police provisoire, M. Martin Prud'homme, nommé par le ministre Martin Coiteux, à venir présenter son orientation et sa vision des choses afin de rassurer la population et en guise de transparence
Mme Marie-Josée Parent	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Assurance qu'un montant sera réservé dans le budget 2018 afin de respecter l'engagement de Projet Montréal d'investir une somme de 20 M\$ au Conseil des arts de Montréal au cours des années à venir – Rencontre avec le Conseil des arts pour annoncer que les sommes seront accordées ou refusées
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante	Allouer dans le prochain budget une somme pour aider à la réfection et la mise aux normes du réseau vert longeant le fleuve et le canal de l'aqueduc – Suggestion de déléguer aux arrondissements la gestion de tels travaux dans le cas où le central ne pourra s'en charger

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rouleau	Mme Valérie Plante	Charte de Chicago sur le climat et engagement formel de l'administration à respecter l'objectif visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre d'après l'Accord de Paris – informer le conseil des mesures précises qui seront mises en place pour atteindre l'objectif visé de réduction de 10 % en deux ans
M. Marvin Rotrand	Mme Nathalie Goulet (M. Craig Sauvé)	Inciter les policiers à durcir le ton en appliquant le <i>Règlement sur la circulation et le stationnement</i> afin de faire respecter l'interdiction de stationnement dans la voie réservée de la rue Sherbrooke Ouest, entre les avenues Girouard et Elmhurst, par des automobilistes indisciplinés – Interdire la circulation automobile sur les artères achalandées de Montréal comme c'est le cas pour la rue King à Toronto
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Clarification de la position de l'administration sur le projet du Réseau électrique de Montréal (REM) souhaitée à la suite de commentaires en faveur ou contre ce projet – Leadership de Mme Plante requis pour ce projet en tant que mairesse de Montréal et présidente de la Communauté urbaine de Montréal (CMM)

---

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Marie Josée Parent

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe la présidente du conseil que l'administration est en faveur de cette prolongation et la proposition est adoptée à l'unanimité.

---

M. Frantz Benjamin	Mme Valérie Plante	Justification de la mise sur pied d'une Table de réflexion sur l'importance d'améliorer la représentativité de communautés diverses au sein du conseil municipal alors que le Conseil interculturel de Montréal a déjà fait des recommandations à ce sujet – questionne l'intention de soumettre la présidence d'une telle entité à un membre du personnel politique
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante	Les policiers ont-ils été préparés et formés pour assurer le contrôle de la sécurité routière et répondre aux besoins qui découleront de la légalisation du cannabis en juillet 2018 – mettre en place des mesures de formation et s'assurer du nombre d'effectifs nécessaire pour être prêt à assurer la sécurité des citoyens
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Mesures prise par l'administration pour concilier le projet de loi 128 avec les amendements que l'administration souhaite apporter au <i>Règlement sur le contrôle animalier</i>

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 53.

---

À 13 h 54, avant de débiter l'étude de l'ordre du jour, le leader de la majorité, M. François Limoges, souligne la présence au balcon de Mme Michèle Wong, mère de la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, et la remercie d'assister à l'assemblée du conseil.

---

**CM17 1346**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent, informe les élus qu'il y aura présentation d'une demande d'amendement de l'ordre du jour pour permettre le dépôt du Rapport Bouchard (rapport sur l'enquête administrative sur la Division des Affaires internes du Service de police de la Ville de Montréal).

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Adelhaq Sari

de modifier l'ordre du jour afin de permettre l'ajout de l'article 7.04, soit le dépôt dudit rapport.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, que l'administration n'a aucune objection à l'ajout de cet article mais souligne que tout ajout à l'ordre du jour du conseil requiert le consentement de tous les membres présents du conseil, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole pour informer le conseil qu'il n'accorde pas son consentement à l'ajout de cet article à l'ordre du jour puisqu'il n'y a pas eu consultation préalable des membres.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, demande à la présidente la permission d'intervenir sur sa proposition d'amender l'ordre du jour afin d'y ajouter cet article.

Le leader de la majorité évoque une question de procédure pour souligner que l'absence d'unanimité dans un tel cas équivaut à un vote et clos le débat.

La présidente du conseil invite le conseiller Rotrand à expliquer les raisons de son opposition à cette demande d'amendement, et elle indique au chef de l'opposition officielle qui a préalablement demandé la parole, qu'elle lui permettra de faire valoir son argument après l'intervention du conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand souligne que tout ajout d'article à l'ordre du jour requiert le consentement unanime des membres présents. Il poursuit et indique que lorsqu'un membre veut apporter une modification à l'ordre du jour, ce dernier doit consulter tous les représentants des partis, ce qui n'a pas été fait. Il confirme donc qu'étant donné qu'il n'a pas été consulté par l'opposition officielle à cet effet, et qu'il n'a pas pris connaissance du document en question, il ne consent pas à cette modification de l'ordre du jour.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, intervient à son tour sur la proposition d'amendement à l'ordre du jour du chef de l'opposition officielle, en précisant que le refus du conseiller Rotrand de consentir à cet ajout exclut effectivement le dépôt du document à l'ordre du jour, mais il indique que cela ne met pas fin au débat sur la proposition d'amendement. De plus, Il mentionne que le conseiller Rotrand ne peut évoquer le fait qu'il ne sait pas ce dont il s'agit puisque ce rapport est du domaine public et d'autant plus qu'à la demande de l'opposition officielle, il indique que le bureau de Me Yves Saindon, greffier de la Ville, a transmis ce rapport au tout début de la séance, par un courriel adressé à tous les membres du conseil, dans l'éventualité de l'acceptation de cet ajout à l'ordre du jour.

La présidente du conseil propose la suspension de la séance pour quelques minutes afin de consulter le greffier de la Ville, Me Yves Saindon, sur la procédure dans un tel cas.

Le leader de la majorité prend la parole pour soumettre à la présidente du conseil, avant la suspension des travaux, un argument qui pourrait lui être utile lors de sa consultation auprès du greffier. À cet effet, M. Limoges indique à la présidente qu'il a bien compris le point du leader adjoint de l'opposition officielle et qu'il est en accord avec ses arguments. Il précise cependant que l'argumentaire du chef de l'opposition officielle aurait dû se faire lors de la demande de proposition d'amendement et non en réaction au fait que sa proposition n'a pas obtenu le consentement unanime.

À 13 h 59, le conseil suspend ses travaux.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil indique aux membres que l'unanimité n'ayant pas été atteinte, elle ne peut accepter l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le chef de l'opposition officielle demande à la présidente de lui permettre enfin d'intervenir pour faire sa plaidoirie d'autant plus qu'il a formulé ce souhait de prendre la parole tout de suite après le dépôt de sa proposition d'amendement. La présidente consent à entendre les propos de M. Perez.

Le chef de l'opposition officielle affirme qu'il s'agit d'un rapport accablant et que son dépôt permettrait à tous les élus qui le souhaitent, de discuter des enjeux contenus dans ce rapport, selon le temps de parole imparti, et afin de rassurer la population, le cas échéant. Il réitère que les enjeux sont trop importants pour ne pas permettre que la discussion se poursuive.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition pour son intervention et invite le leader de la majorité à la poursuite des travaux.

Le conseiller Rotrand demande à nouveau la parole pour que soient consignées au procès-verbal les explications suivantes, à savoir que le conseil fonctionnerait mieux s'il y avait consultation de tous les membres. Il souligne qu'il est habituellement informé de tout changement apporté à l'ordre du jour et demande aux partis de respecter cela en tenant compte des sept membres du conseil qui ne sont associés ni à l'administration, ni à l'opposition officielle, et en les consultant ou en les informant de tout changement impliquant l'ordre du jour du conseil. De ce fait, il indique que si le chef de l'opposition officielle prend l'engagement, au nom de sa formation politique, de consulter tous les membres du conseil sans exception pour les informer de toute modification future à l'ordre du jour, il accordera son appui à la présente proposition d'amendement. Il termine en soulignant que bien que le document a été envoyé à tous les membres avant la proposition d'amendement de l'ordre du jour, l'obligation était d'informer tous les membres avant la tenue de la séance du conseil.

La présidente du conseil informe l'assemblée qu'elle est prête à reconsidérer la décision qu'elle a prise si le chef de l'opposition officielle prend l'engagement de respecter la règle évoquée par M. Rotrand. Le chef de l'opposition confirme que sa formation politique est prête à prendre un tel engagement.

La présidente du conseil demande au conseiller Rotrand s'il accepte de retirer son opposition à la proposition de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter l'article 7.04. Ce dernier confirme qu'effectivement il accepte cette proposition d'amendement.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe la présidente du conseil qu'il n'y a plus unanimité de la part de l'administration.

La présidente du conseil indique que n'ayant pas le consentement unanime des membres présents, la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et du conseiller Abdelhaq Sari, est refusée.

La présidente du conseil déclare l'article 3.01 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

En conséquence.

03.01

---

#### **CM17 1347**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 novembre 2017**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 novembre 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 7 décembre 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 26 novembre 2017.
- 

#### **5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

La conseillère Chantal Rouleau dépose les documents suivants :

- Résolution CA17 30 12 0373 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Résolution pour le financement de la revitalisation du boulevard Gouin dans le PTI 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal.

- Résolution CA17 30 12 0374 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Résolution pour le financement du réaménagement de la rue Sherbrooke dans le PTI 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal.
- 

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse déposée.

---

## 7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

---

## CM17 1348

### Dépôt du rapport d'activités, du bilan marketing et du rapport de collaboration 2017 du Festival Mode & Design Montréal, en vertu de CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités, le bilan marketing et le rapport de collaboration 2017 du Festival Mode & Design Montréal, en vertu de CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

---

## CM17 1349

### Déclaration pour la Journée des droits de l'homme et le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Attendu que la Journée des droits de l'homme est célébrée à chaque année le 10 décembre;

Attendu que l'année 2018 marquera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui a été adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, à Paris;

Attendu que les Nations unies ont lancé, le 10 décembre, une campagne qui s'échelonne sur les 12 prochains mois afin de souligner le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Attendu que la Déclaration universelle des droits de l'homme est un document fondateur, qui a proclamé les droits inaliénables de chaque individu en tant qu'être humain, sans distinction aucune;

Attendu que les principes qui sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont toujours aussi pertinents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1948;

Attendu que des populations entières doivent encore se battre pour le respect de leurs droits;

Attendu qu'en défendant quotidiennement l'égalité, la justice et la liberté pour tous et toutes, nous pourrions éviter les conflits;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Benoit Dorais  
M. Lionel Perez  
Mme Manon Barbe

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite les Montréalais et les Montréalaises à participer à la campagne des Nations unies visant à célébrer le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- 2- sensibilise la population au respect des droits humains et des droits de la personne;
- 3- s'assure que les droits de l'homme soient respectés sur son territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

Le conseiller Marvin Rotrand, lors de son intervention sur l'article 15.01, demande à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, si l'administration serait prête à accorder la citoyenneté d'honneur à M. Raïf Badawi, symbole de la lutte pour la démocratie dans le monde.

---

À 14 h 16, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1350**

**Majorer de 107 421 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de majorer de 107 421 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant le montant réservé pour les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176294004  
80.01 (20.01)

---

**CM17 1351**

**Autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option d'acquisition pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type « walk-in/walk around » pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG15 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174922015  
80.01 (20.02)

---

**CM17 1352**

**Accorder un contrat à Construction Morival Itée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 233 532,62 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement d'un réservoir diesel enfoui et la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Morival Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 035,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10221;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176281002  
80.01 (20.03)

---

**CM17 1353**

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de services de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 697 491,25 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177438017  
80.01 (20.04)

---

#### **CM17 1354**

**Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018;
- 3 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1176871002  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1355**

**Conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, avec Groupe Trium inc. pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers, pompiers et agents de stationnement de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-16355 (12 soum., 1 seul pour le groupe 10)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 773,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, joints au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1176135007  
80.01 (20.06)

---

**CM17 1356**

**Autoriser une dépense additionnelle de 510 623,15 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,45 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 510 623,14 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,44 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171701014  
80.01 (20.07)

---

**CM17 1357**

**Accorder deux contrats de gré à gré à Hainault Gravel huissiers de justice inc. et Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, pour la fourniture de services professionnels pour l'année 2018, pour une somme totale de 1 439 220,34 \$, taxes incluses / Approuver les projets de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 439 220,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour l'année 2018;
- 2 - d'approuver les projets de conventions de gré à gré par lesquels les firmes « Hainault Gravel huissiers de justice inc. » et « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice », s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177472001  
80.01 (20.08)

---

**CM17 1358**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176044002  
80.01 (20.09)

---

**CM17 1359**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176044001  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1360**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc. consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à témoigner devant les tribunaux administratifs au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme François Kassab m.d. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176044003  
80.01 (20.11)

---

#### **CM17 1361**

**Accorder un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de contrat de service de support annuel pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173722001  
80.01 (20.12)

---

#### **CM17 1362**

**Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal;

2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1174286001  
80.01 (20.13)

---

#### **CM17 1363**

**Accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser pour les années 2018 et 2019, un ajustement budgétaire de 10 000 \$ par année;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175178002  
80.01 (20.14)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1364**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1176407002  
80.01 (30.01)

---

## CM17 1365

### **Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) soumis par CDPQ Infra**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain soumis par le mandataire de l'État CDPQ Infra, tel que décrit dans la fiche technique intitulée « Avis d'intervention - Projet du Réseau électrique métropolitain (REM) », en date du mois d'octobre 2017;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au directeur général adjoint de CDPQ Infra en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et, à titre d'information, à la directrice du Plan et de l'aménagement du Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le délai de 120 jours prévu à l'article 152 de la LAU est réduit à 60 jours en vertu de l'article 12 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1172622009  
80.01 (30.02)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1366**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement prévus au Plan lumière du Vieux-Montréal et réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1171183002  
80.01 (42.01)

---

#### **CM17 1367**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) afin de permettre l'obtention d'une deuxième subvention pour un même bâtiment ».

Adopté à l'unanimité.

1171179008  
80.01 (42.02)

---

#### **CM17 1368**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)**

**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

Adopté à l'unanimité.

1170634001  
80.01 (42.03)

---

#### **CM17 1369**

**Renouvellement du mandat de monsieur Philippe Schnobb à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) (représentant des clients du transport collectif) et de madame Claudia Lacroix-Perron à titre de membre du conseil d'administration (représentante des clients du transport collectif de moins de 35 ans)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de renouveler le mandat de monsieur Philippe Schnobb à titre de président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) (représentant des clients du transport collectif) et de madame Claudia Lacroix-Perron à titre de membre du conseil d'administration (représentante des clients du transport collectif de moins de 35 ans), pour une durée de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

---

#### **CM17 1370**

##### **Nomination de membres au sein du Comité de vérification élargi**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du Comité de vérification élargi ainsi que monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1175330001  
80.01 (51.02)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1371**

**Accorder un soutien financier de 950 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1893;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 950 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177233008

---

### CM17 1372

**Accorder un contrat à Fortier Auto (Montréal) Itée pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford, pour une somme maximale de 1 251 790,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16465 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Fortier Auto (Montréal) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 251 790,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16465 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.02 1174922020

---

### CM17 1373

**Accorder un contrat à Nelect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et du Laos - Dépense totale de 609 196,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 417410 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 609 196,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et du Laos, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 558 430,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417410;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1176294003

---

#### **CM17 1374**

**Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018) - Dépense totale de 4 643 658,39 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 405522 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1888;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 643 658,39 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 387 658,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405522;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose certains documents relatifs à l'appel d'offres public 40551 inscrit à l'article 20.06, à être étudié ultérieurement, afin d'appuyer son argumentaire sur les articles 20.04 et 20.05 concernant les travaux de planage et de revêtement effectués dans le cadre du PCPR. Il questionne les intentions de bonification géométrique exprimées par l'administration en regard de ces dossiers. Le conseiller Perez indique qu'il accordera son vote en faveur du contenu des dossiers, tels que présentés, et non sur les intentions exprimées.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177231079

---

#### **CM17 1375**

**Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018) - Dépense totale de 4 737 346,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405510 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 737 346,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Demix constuction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 480 346,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405510 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose certains documents relatifs à l'appel d'offres public 40551 inscrit à l'article 20.06, à être étudié ultérieurement, afin d'appuyer son argumentaire sur les articles 20.04 et 20.05 concernant les travaux de planage et de revêtement effectués dans le cadre du PCPR. Il questionne les intentions de bonification géométrique exprimées par l'administration en regard de ces dossiers. Le conseiller Perez indique qu'il accordera son vote en faveur du contenu des dossiers, tels que présentés, et non sur les intentions exprimées.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1177231061

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1376**

**Accorder un contrat à Pavages métropolitain inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018) - Dépense totale de 5 931 911,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405511 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1890;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 931 911,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 607 911,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405511 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177231078

---

### CM17 1377

**Conclure avec IPL inc. et Gestion U.S.D. inc., des ententes-cadres d'une période de 60 mois, pour la fourniture de bacs roulants de 240 et 360 litres verts ainsi que pour l'achat de 660 litres verts pour la collecte des matières recyclables - Appel d'offres public 17-15249 (1 soum. pour chaque contrat) (pour les sommes maximales de 673 270,61 \$, taxes incluses pour groupe le 1 et de 142 047,01 \$, taxes incluses pour le groupe 2)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1914;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, pour une période de 60 mois, pour la fourniture de bacs roulants 240, 360 et 660 litres pour les matières recyclables;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées pour chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15249 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Groupes	Montant (taxes incluses)
IPL inc.	1	673 270,61 \$
Gestion U.S.D. inc.	2	142 047,01 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de l'environnement; et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.07 1172937003

---

**CM17 1378**

**Conclure avec Hobas Québec inc., une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV), avec l'option de renouvellement de 12 mois pour un maximum de deux prolongations - Appel d'offres public 17-15688 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1911;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec option de renouvellement de 12 mois pour un maximum de deux prolongations, pour la fourniture, sur demande, de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Hobas Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177707001

---

**CM17 1379**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Schreter Enterprises inc., pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un terrain vacant situé sur une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 645 mètres carrés, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1927;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Schreter Enterprises inc., pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un terrain vacant situé sur une partie du lot 2 161 334, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 645 mètres carrés, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177029004

---

**CM17 1380**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church pour une période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un terrain vacant situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor, d'une superficie d'environ 2100 mètres carrés, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine, pour une dépense totale de 883 008 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church, pour et au nom de l'Église Unie St. James, pour une période de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un terrain vacant situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor, d'une superficie d'environ 2100 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une dépense totale de 883 008 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.10 1177029003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1381**

**Faire un don de 200 000 \$ à Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2017**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de faire un don de 200 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2017;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1172988004

---

### CM17 1382

**Autoriser une dépense additionnelle de 59 019 \$, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à l'OBNL Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 \$ à 423 761 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 59 019 \$, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 \$ à 423 761 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1172621004

---

### CM17 1383

**Approuver les projets de convention avec Atelier Entremise pour le prêt de locaux, à titre gratuit d'une valeur de 126 220 \$, dans l'immeuble situé au 204-206 rue Young et pour un soutien financier de 155 500 \$, taxes incluses, afin de soutenir la mise en oeuvre du Laboratoire transitoire tel que prévu dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et de réaliser le premier projet pilote d'occupation temporaire de l'initiative Laboratoire transitoire, pour une dépense totale de 192 532,80 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 192 532,80 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet Laboratoire transitoire, initiative de collaboration de quatre partenaires principaux, Atelier Entremise, la Maison de l'innovation sociale (MIS), la Fondation de la famille J.W. McConnell et la Ville de Montréal en vue d'explorer des outils d'occupation transitoire à travers des projets pilotes;

- 2 - d'approuver à cet effet un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme Atelier Entremise, pour un montant de 155 500 \$, taxes incluses, pour la réalisation des activités de développement et de mise en œuvre du Laboratoire transitoire incluant la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement des projets d'occupation transitoire ainsi que la sécurisation des locaux;
- 3 - d'approuver un projet de convention de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal met à la disposition de l'organise Atelier Entremise, à titre gratuit d'une valeur de 126 220 \$, à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2019, une partie d'un bâtiment municipal situé au 204-206 de la rue Young, d'une superficie d'environ 1 066 mètres carrés, à des fins d'occupation temporaire pour le premier projet pilote du Laboratoire transitoire;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1172591001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM17 1384**

**Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 novembre 2017 par sa résolution CE17 1899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1176407001

---

#### **CM17 1385**

#### **Adopter la Politique concernant l'utilisation de l'emprise publique par les entreprises pour des Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la Politique d'utilisation de l'emprise publique par les Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1176014001

---

#### **CM17 1386**

#### **Autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de maçonnerie et de remplacement des chaudières au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. (CA17 26 0220), majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 \$ à 1 082 311,84 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. (CA17 26 0220), majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 \$ à 1 082 311,84 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.03 1176417005

---

**CM17 1387**

**Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION**

Avis de motion est donné et une présentation est faite par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », aux fins de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les plafonds de rémunération applicables le 31 décembre 2017, en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

41.01 1173599004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM17 1388**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1330 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 octobre 2017 par sa résolution CE17 1801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 3<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Sainte-Catherine Est et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1164386007

*Règlement 17-091*

---

**CM17 1389**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est, entre la 14<sup>e</sup> Avenue et la 15<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est, entre la 14<sup>e</sup> Avenue et la 15<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1331 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2017 par sa résolution CE17 1811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Ontario Est, entre la 14<sup>e</sup> Avenue et la 15<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1174386002

*Règlement 17-092*

---

**CM17 1390**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1332 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 octobre 2017 par sa résolution CE17 1802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre le boulevard De La Rousselière et la 50<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1173496004

*Règlement 17-093*

---

**CM17 1391**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1333 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2017 par sa résolution CE17 1812;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 6275 adopté le 15 novembre 1983 par le conseil de la Ville de Montréal décrétant la fermeture de la ruelle située au nord-est de la rue Paul-Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1174396013

*Règlement 17-094*

---

**CM17 1392**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1334 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2017 par sa résolution CE17 1813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1170025005

*Règlement 17-095*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM17 1393**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1335 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2017 par sa résolution CE17 1814;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1170025007

*Règlement 12-012-3*

---

**CM17 1394**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre l'avenue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1336 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 octobre 2017 par sa résolution CE17 1800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège, entre la rue Sainte-Croix et la rue Filiatrault, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1174396011

*Règlement 17-096*

---

**CM17 1395**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est, entre la 80<sup>e</sup> Avenue et la 81<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est, entre la 80<sup>e</sup> Avenue et la 81<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1337 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2017 par sa résolution CE17 1809;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est, entre la 80<sup>e</sup> Avenue et la 81<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1173496002

*Règlement 17-097*

---

**CM17 1396**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1338 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 octobre 2017, par sa résolution CE17 1810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située nord-ouest de la rue Forest, entre le boulevard Sainte-Gertrude et l'avenue Lamoureux, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1173496003

*Règlement 17-098*

---

**CM17 1397**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J. Gagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1339 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017, par sa résolution CE17 1875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de l'avenue Charland, entre le boulevard Saint-Michel et la rue J.-J.-Gagnier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1174501009

*Règlement 17-099*

---

**CM17 1398**

**Adoption - Règlement sur la fermeture de ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue De Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue De Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 27 novembre 2017 par sa résolution CM17 1340 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 novembre 2017, par sa résolution CE17 1874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue de Lisieux et au sud-est de la rue De Loyola, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1174501004

*Règlement 17-100*

---

**CM17 1399**

**Motion de l'opposition officielle visant l'élaboration d'une « Charte des chantiers » qui énonce les droits de chaque Montréalais en lien avec les mesures de mitigation entourant les chantiers de la Ville de Montréal**

Attendu que la Ville de Montréal a un énorme déficit d'entretien des infrastructures de l'eau et de voirie totalisant plus de 7 G\$;

Attendu que la Ville de Montréal a amorcé un rattrapage important de ce déficit qui se poursuivra au cours de la prochaine décennie;

Attendu que l'Administration précédente a fait preuve d'innovation, avec plusieurs mesures de mitigation mises en place pour réduire les impacts pour les riverains, résidents et commerçants affectés par les chantiers, notamment :

- 1) la création du Bureau d'intégration et de coordination (BIC) afin de mieux planifier les chantiers;
- 2) l'adoption de la stratégie de « l'exécution intégrée » par laquelle les travaux de la Ville et des sociétés d'utilité publique sont intégrés dans les appels d'offres de la Ville de Montréal afin de réduire les délais et d'améliorer la coordination des donneurs d'ouvrage;
- 3) l'utilisation des incitatifs financiers ou « bonis » afin de réduire les délais de chantiers;
- 4) l'exigence d'une expérience particulière pour les chantiers d'envergure en milieu urbain;
- 5) la création du Programme d'évaluation des fournisseurs qui permet d'exclure les fournisseurs au rendement insatisfaisant;
- 6) l'ajout de panneaux aux abords des chantiers informant les riverains de la nature, la valeur, l'échéancier et l'entrepreneur des travaux;
- 7) l'ajout d'une nouvelle clause de « propreté » pour les chantiers;
- 8) l'intégration des pénalités pour des retards pour chaque phase des travaux et non seulement pour l'échéancier final;
- 9) le changement de la gouvernance de l'émission des consentements municipaux aux sociétés d'utilité publique, notamment avec la création de moratoires de travaux;
- 10) l'introduction des systèmes de transports intelligents (STI) dans les chantiers;
- 11) la création d'un poste de coordinateur des chantiers pour les travaux du centre-ville;
- 12) le partage du flux vidéo des caméras de feux de circulation (375+) de la Ville de Montréal avec les chroniqueurs de la circulation dans les médias;
- 13) la politique d'ouverture des données et le partage de l'information du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) avec Google et WAZE;
- 14) l'introduction d'un plan d'habillage de chantier pour réduire la pollution visuelle;
- 15) la concertation accrue et la consultation préalable aux appels d'offres de chantiers sur les artères commerciales, notamment pour les chantiers des rues Saint-Denis, Sainte-Catherine, Saint-Paul, Saint-Hubert, Jean-Talon, Laurier et Van Horne, entre autres;
- 16) l'introduction du concept de « design » dans les chantiers, tel que la grande terrasse rouge;
- 17) le programme de subvention de 14M\$ Pr@m Artères en chantier pour redynamiser les rues affectées par les chantiers;
- 18) l'utilisation de service de voiturier (« valet ») subventionné par la Ville pour les clients des commerçants affectés par les chantiers;
- 19) l'augmentation du nombre d'agents de liaison pour les chantiers d'envergure;
- 20) la demande et l'obtention, dans la *Loi sur la métropole*, de la compétence d'offrir une compensation ou des crédits de taxe foncière aux commerçants affectés par des travaux;

Attendu que l'Administration précédente avait l'intention d'élaborer une « Charte des chantiers » qui avait comme objectifs :

- 1) d'énoncer les droits de chaque Montréalais et Montréalaise vis-à-vis la Ville de Montréal concernant les mesures de mitigation que la Ville a l'obligation de mettre en œuvre lors de la réalisation de chantiers respectueux des enjeux suivants :
  - a. l'échéancier des chantiers;
  - b. la sécurité des piétons et des cyclistes;
  - c. l'accessibilité universelle;
  - d. les communications liées aux chantiers;
  - e. les nuisances des chantiers et la qualité de vie des citoyens;
  - f. l'impact des travaux sur l'économie locale aux abords des chantiers; et
  - g. l'environnement et le développement durable.
- 2) de mettre en place des outils concrets et concertés permettant de limiter l'impact sur les riverains et sur l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal lors de la réalisation des projets de construction sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 3) de rendre la Ville de Montréal imputable des obligations énoncées ci-haut;

Attendu que cette Charte des chantiers répondra aux préoccupations des citoyens face à l'augmentation importante de chantiers durant la prochaine décennie;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

- 1 - que la Ville de Montréal adopte une « Charte des chantiers » qui énonce les droits de chaque Montréalais et Montréalaise en lien avec les mesures de mitigation en ce qui a trait aux chantiers de la Ville de Montréal; et
- 2 - que chaque chantier débutant en 2018 soit assujéti à la Charte des chantiers et que, conséquemment, chaque chantier en 2018 ait une fiche quant à l'application de ladite Charte.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 20, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose une proposition de Charte des chantiers de la Ville de Montréal.

---

Le débat se poursuit.

---

Le leader adjoint de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour indiquer que l'opposition officielle a bien entendu les opinions du conseiller Deschamps mais déplore l'utilisation par ce dernier de qualificatifs tels que les mots « méprisant » et « présomptueux » pour dépeindre l'opposition officielle. Il demande au vice-président du conseil de rappeler à l'ordre le conseiller Deschamps.

Le conseiller Deschamps prend la parole pour clarifier ses propos à la suite des commentaires du leader adjoint de la majorité. Il précise qu'il n'a jamais mentionné que l'opposition officielle était méprisante ou présomptueuse envers l'administration mais que le dépôt des documents pour une Charte des chantiers en faisait la preuve.

Le vice-président du conseil informe le conseiller Deschamps et le leader adjoint de l'opposition officielle qu'il a pris acte de leur argumentaire et demande que les débats se fassent à l'avenir dans le respect. Le conseiller Deschamps prend la parole pour souligner que les qualificatifs utilisés ne faisaient pas partie de la liste des mots antiparlementaires. Le leader de la majorité rétorque que le mot « méprisant » figure sur la liste des mots antiparlementaires. Le vice-président du conseil informe les membres qu'il n'a pas encore eu l'occasion de prendre connaissance de la liste des mots antiparlementaires, mais que si le mot y figure, il ne sera plus permis de l'utiliser dans la salle du conseil. Il invite le chef de l'opposition à prendre la parole.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Marie-Josée Parent

de mandater la Commission sur le transport et les travaux publics pour faire l'étude de la proposition de doter la Ville de Montréal d'une Charte des chantiers, conformément au paragraphe 5<sup>o</sup> de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le leader de la majorité informe l'opposition officielle que l'administration n'est pas en faveur de cette proposition.

---

Un débat s'engage sur la proposition du chef et de la leader de l'opposition officielle de mandater la Commission sur le transport et les travaux publics pour étudier la proposition.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur la proposition du chef et de la leader de l'opposition officielle de mandater la Commission sur le transport et les travaux publics pour étudier la proposition de doter la Ville de Montréal d'une Charte des chantiers.

Le vice-président de conseil met aux voix la proposition du chef et de la leader de l'opposition officielle et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24  
Contre : 38

Le vice-président du conseil déclare la proposition du chef et de la leader de l'opposition officielle rejetée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà et Bissonnet (23)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault et Rotrand, (40)

**Résultat:** En faveur : 23  
Contre : 40

Le vice-président de conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

À 15 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

---

#### **CM17 1400**

#### **Motion de l'opposition officielle de solidarité envers les migrants originaires de l'Afrique subsaharienne victimes de pratiques esclavagistes en Libye**

Attendu qu'au début du mois de juin, Amnesty Internationale alertait les autorités internationales sur des cas d'esclavages en Libye, citant des rapports de l'Observatoire International des migrations et le recoupement des témoignages recueillis par les chercheurs d'Amnistie;

Attendu que des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne sont systématiquement victimes d'homicides, d'enlèvements contre rançon, d'esclavage et de travail forcé, de viol et d'autres atteintes aux droits humains;

Attendu qu'à la Conférence des Nations-Unies de Durban, en Afrique du Sud, en 2001, les pays membres participants ont reconnu à l'unanimité l'esclavage comme une abomination;

Attendu que le 21 novembre 2017, le Conseil de sécurité des Nations-Unies condamnait unanimement « avec la plus grande fermeté tous les actes de traite d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants, qui représentent la grande majorité des victimes de la traite »;

Attendu qu'à Montréal vivent des milliers de citoyennes et de citoyens originaires de l'Afrique subsaharienne;

Attendu l'effroi et la douleur provoqués par ces images d'horreur chez de nombreux Montréalais, particulièrement les Afrodescendantes et Afrodescendants;

Attendu la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989) et la Proclamation du 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » (2002);

Attendu que la Ville de Montréal, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, s'engage à prendre « toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la couleur, l'origine ethnique ou la religion »;

Attendu que depuis 2006, la Ville de Montréal commémore la Journée internationale du souvenir de la Traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que depuis octobre 2006, la Ville de Montréal est membre de la Coalition internationale des villes inclusives et durables de l'UNESCO, faisant ainsi de la lutte contre le racisme un engagement fondamental;

Attendu que le programme des Cités interculturelles, dont Montréal est un membre actif depuis 2011, vise à développer un modèle de gouvernance favorisant l'intégration interculturelle au niveau municipal par la promotion de politiques et de pratiques qui encouragent les échanges, la compréhension et le respect entre cultures et populations différentes;

Attendu l'adoption à l'unanimité par le Conseil municipal de Montréal en 2017 de la Déclaration désignant Montréal comme ville sanctuaire;

Attendu que Montréal est membre influent de l'Association internationale des Maires francophones, dont un grand nombre de villes de l'Afrique subsaharienne sont membres;

Il est proposé par M. Frantz Benjamin

appuyé par M. Lionel Perez  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Valérie Plante

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal condamne le racisme et les pratiques esclavagistes auxquels ont été soumis des centaines de migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Libye;
- 2 - que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement canadien à faire pression sur les autorités libyennes afin que cessent sans délai ces abominations, crimes contre l'Humanité;
- 3 - que la Ville de Montréal exprime sa solidarité avec ses villes sœurs membres de l'AIMF touchées directement par ces atrocités; et
- 4 - que cette résolution soit transmise aux députés fédéraux du territoire de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**Article 65.03****Motion non partisane concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour la formulation d'une requête auprès du gouvernement du Canada afin d'instaurer rapidement une taxe d'accise sur de telles boissons**

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 avant sa présentation qui se lit comme suit :

**Motion sur les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour l'instauration rapide de mesures fiscales sur de telles boissons par le gouvernement du Canada**

Attendu que la consommation de boissons sucrées, définies comme des produits contenant une quantité substantielle de sucres ajoutés, contribue au diabète de type 2, aux maladies cardiovasculaires, aux cancers, à l'obésité ainsi qu'à la carie et l'érosion dentaire;

Attendu que face à l'épidémie d'obésité et aux maladies chroniques qui l'accompagnent, bon nombre de juridictions ont imposé une taxe sur ces boissons sucrées afin d'encourager la modification des comportements, que l'on pense à la France, au Mexique, à la Hongrie, à la Finlande, à la Norvège, à la Belgique, au Chili, à la Barbade et aux Philippines;

Attendu que l'imposition de telles taxes a permis de réduire la consommation et amené des changements dans l'offre des producteurs de boissons;

Attendu que l'Association médicale du Canada ainsi que les Diététistes du Canada ont récemment adopté des motions similaires à la position affichée par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, Diabète Canada, la Société canadienne du cancer et de la Fondation pour l'obésité infantile (Childhood Obesity Fondation) demandant une taxe d'accise nationale sur les boissons sucrées;

Attendu qu'une étude de mars 2016 menée par la faculté de santé appliquée de l'Université de Waterloo a souligné qu'une taxe de 20 % imposée aux entreprises produisant des boissons sucrées pourrait sauver plus de 13 000 vies au Canada au cours des 25 prochaines années, prévenir 800 000 cas d'obésité, 200 000 cas de diabète de type 2, 60 000 crises cardiaques et 8 000 accidents vasculaires tout en permettant d'économiser 11,5 milliards de dollars de dépenses liées aux soins de santé;

Attendu que l'accès à une alimentation saine fait partie des axes de la Politique de développement social de Montréal ainsi que de la Politique de l'enfant;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda  
Mme Rosannie Filato

- 1 - que le conseil municipal joigne sa voix notamment à celle de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, de Diabète Canada, de la Société canadienne pour le cancer, de la Fondation pour l'obésité infantile pour souligner les risques importants pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées, menant à nombre de décès prévisibles significatifs chaque année;
- 2 - que le conseil municipal invite le gouvernement du Canada à revoir les taxes alimentaires selon une logique nutritionnelle qui tienne compte de ces risques, notamment en instaurant rapidement une taxation sur les boissons sucrées, tout en mettant en place des mesures appropriées d'éducation et de sensibilisation;
- 3 - que la Ville de Montréal examine des mesures qui pourraient être mises en place dans sa juridiction afin de mieux sensibiliser le public concernant les risques pour la santé liées à la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés, de bannir graduellement la vente de ces produits dans les bâtiments municipaux et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans ses lieux publics

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Marvin Rotrand exprime le souhait au greffier de la Ville, Me Yves Saindon, si la présente motion est adoptée, qu'une copie signée de la résolution soit transmise au ministre de la Santé du gouvernement fédéral. Il poursuit son intervention en tentant de faire la démonstration aux membres du conseil de la quantité requise de sachets de sucre que peut contenir une bouteille de liqueur douce de format standard. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Rotrand de ne pas poursuivre cette démonstration et l'informe qu'aucune nourriture ou boisson n'est permise dans la salle du conseil.

Le conseiller Rotrand, dans la poursuite de ses propos, dépose plusieurs documents traitant de l'urgence d'instaurer une taxe d'accise sur les boissons sucrées, dont une lettre de soutien à sa motion qui lui a été adressée par le Directeur régional de santé publique du gouvernement du Québec.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un amendement afin de modifier le deuxième paragraphe du « Résolu » de la motion initiale afin qu'il se lise comme suit : « que le conseil municipal demande aux gouvernements du Canada et du Québec d'instaurer rapidement une taxe d'accise sur les boissons sucrées » et d'ajouter entre les deuxième et troisième paragraphes du « Résolu », le texte suivant : « que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada et du Québec qu'une portion des sommes perçues sur son territoire par ladite taxe sur les boissons sucrées lui soit transférée afin de financer un fonds soutenant les initiatives faisant la promotion des saines habitudes de vie »;

À 16 h 28, la présidente du conseil propose à l'assemblée la suspension de la séance étant donné que la proposition d'amendement de la conseillère Black et du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, amende le texte de la motion initiale soumise lors de l'envoi de l'ordre du jour alors qu'une nouvelle version de la motion vient d'être déposée par le conseiller Rotrand, le tout afin de permettre l'harmonisation de l'amendement avec la nouvelle version déposée séance tenante.

La proposition est agréée.

À 16 h 32, le conseil reprend ses travaux.

---

Le débat se poursuit.

---

La conseillère Black informe les membres du conseil que le deuxième paragraphe du « Résolu » de la motion initiale étant complètement disparu de la nouvelle version déposée séance tenante par le conseiller Rotrand, elle retire sa demande de modification dudit paragraphe. Cependant, elle informe les membres que l'ajout d'un paragraphe entre les deuxième et troisième paragraphes du « Résolu » demeure.

Le conseiller Rotrand intervient sur l'amendement proposé par la conseillère Black et le chef de l'opposition officielle et l'accepte, à la condition que les mots « et du Québec » dans la première phrase du paragraphe ajouté soient retirés, afin qu'il se lise comme suit : « que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada qu'une portion des sommes perçues sur son territoire par ladite taxe sur les boissons sucrées lui soit transférée afin de financer un fonds soutenant les initiatives faisant la promotion des saines habitudes de vie » .

La proposition de modification du conseiller Rotrand à l'amendement de la conseillère Black et du chef de l'opposition officielle est acceptée par ces derniers.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole pour confirmer que cette nouvelle version de l'amendement proposé par la conseillère Black et le chef de l'opposition officielle lui convient également.

La proposition d'amendement est agréée.

---

Un débat s'engage sur la motion, telle qu'amendée.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Christine Black

d'apporter un deuxième amendement à la motion, telle qu'amendée, afin d'ajouter un cinquième paragraphe au texte du « Résolu » qui se lit comme suit : « que la Ville de Montréal interdise la vente et la distribution de boissons sucrées dans toutes ses installations (installations sportives, récréatives et culturelles, entre autres) d'ici douze (12) mois ou lors de la négociations de nouvelles ententes de location de ses installations » ;

---

Un débat s'engage sur la deuxième proposition d'amendement de la conseillère Black et du chef de l'opposition officielle.

---

Plusieurs conseillers participent au débat sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et de la conseillère Black, pour exprimer leur désaccord sur cette dernière. Ils informent l'assemblée qu'il n'incombe pas aux élus d'imposer aux citoyens des restrictions en matière de nourriture.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose au chef l'opposition officielle de retirer sa proposition d'amendement et suggère de la remplacer par un troisième amendement qui modifierait le dernier point du résolu de la motion sous étude afin d'ajouter, entre les mots « graduellement » et « la vente de ces produits », les mots « , lors de la renégociation de nouvelles ententes, », et ce, dans le but de rallier tous les membres présents.

À 16 h 52, la présidente du conseil suspend les travaux afin de permettre au leader de la majorité de déposer une version officielle de sa proposition d'amendement.

À 16 h 57, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Rosannie Filato

de retirer la deuxième proposition d'amendement à l'effet d'ajouter un cinquième paragraphe dans les « Résolu » de la motion sous étude et de la remplacer par la proposition d'amendement proposée par le leader de la majorité, soit de modifier le dernier Résolu de la motion sous étude afin qu'il se lise comme suit : « que la Ville de Montréal examine des mesures qui pourraient être mises en place dans sa juridiction afin de mieux sensibiliser le public concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons contenant des sucres ajoutés, de bannir graduellement, lors de la renégociation de nouvelles ententes, la vente de ces produits dans les bâtiments municipaux et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans ses lieux publics.

La proposition d'amendement est agréée.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du leader de la majorité.

---

Le conseiller Miranda intervient pour informer l'assemblée qu'il n'est pas en faveur de ce dernier amendement.

---

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement du leader de la majorité.

---

À 17 h 01, le leader adjoint de l'opposition officielle informe la présidente du conseil qu'il faudra soumettre une proposition de prolongation afin de poursuivre le débat au-delà de 17 h.

Le leader de la majorité suggère à la présidente du conseil de suspendre la séance pour le souper et de poursuivre le débat après la période de questions des citoyens.

La proposition de suspension est agréée.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 11 décembre 2017  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 11 décembre 2017 - 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, analyste-rédactrice  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Solo Fugère	Mme Valérie Plante	Suggère que la Ville de Montréal se dote d'un cadre pour responsabiliser les acteurs de l'industrie culturelle afin que ces derniers mettent en valeur les artistes issus de la diversité
M. Laurel Thompson	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Félicite la mairesse et les membres de son équipe pour leur victoire aux dernières élections / Exprime ses préoccupations concernant les sources de financement du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) versus le projet de la ligne rose promis durant la campagne électorale / difficultés d'accès aux renseignements concernant le REM

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Labelle	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Félicite tous les membres pour leur victoire aux dernières élections / Dénonce l'utilisation abusive de la clause 23 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> pour éviter de donner suite à certaines de ses demandes d'accès à l'information – demande de clarifier ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas selon cet article pour éviter toute perte de temps
M. Joël Pedneault	Mme Valérie Plante	Souhaite connaître les changements réels et les gestes concrets de l'administration pour faire de Montréal une ville sanctuaire – mesures qui seront prises pour entamer le processus à cet effet
M. Ricardo L'Amour	Mme Valérie Plante	Félicite Mme Cathy Wong pour sa nomination à la présidence du conseil, la mairesse, Mme Valérie Plante, ainsi que tous les membres pour leur victoire aux dernières élections / Volonté de la Ville de Montréal de s'inscrire dans le mouvement des villes prêtes à souligner et promouvoir le droit de la présence des personnes d'ascendance africaine sur son territoire - Mettre sur pied une table de réflexion afin de trouver des solutions aux difficultés auxquelles sont confrontées ces citoyens - exprime le souhait de siéger à cette table ainsi que de travailler avec les élus et les représentants de la Sécurité civile à cette fin
M. Gaétan Hébert	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Félicite tous les membres pour leur victoire aux dernières élections / Souhaite connaître la position de l'administration sur la Loi 15 qui aura une incidence sur les régimes de retraite des employés municipaux / réduire l'octroi de contrats aux firmes externes au profit de l'expertise des employés cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord
Mme Elisabeth Pruszynski	Mme Valérie Plante	Félicite la mairesse à la suite de sa victoire aux dernières élections / Respecter le droit des premières nations pour éviter une deuxième crise territoriale avec les autochtones vivant dans les réserves sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal
M. John Symon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Félicite la mairesse à la suite de sa victoire aux dernières élections / Déploire le manque de transparence dans le dossier du Réseau électrique métropolitain (REM) et demande à l'administration de rendre public l'appel d'offres lancé pour la réalisation de ce projet
M. Jean Duval	M. Alex Norris	Offre des vœux aux membres pour la période des fêtes / Le citoyen se dit victime de méfaits par certains employés de la Ville de Montréal et demande l'aide du président de la Commission de la sécurité publique pour faire avancer son dossier / Souhaite connaître les sujets qui seront traités en public lors des prochaines séances de la Commission de la sécurité publique

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Mireille Goulet	M. Luis Miranda	Félicite tous les membres pour leur victoire aux dernières élections / Souligne l'inefficacité du Règlement sur le contrôle des animaux et l'inaction du maire de l'arrondissement d'Anjou puisque les rapports de police relatant deux autres cas de morsures par le pitbull impliqué dans le décès de Mme Christiane Vadenais n'ont jamais été pris en considération – Existe-t-il d'autres incidents impliquant le pitbull qui n'ont pas fait l'objet de rapport
Mme Sylvie Carrière	M. François W. Croteau	Félicite tous les membres pour leur victoire aux dernières élections / Engagement politique souhaité pour tempérer la tendance à la diminution du parc locatif au profit de condos dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie – Demande un moratoire sur l'émission de permis autorisant la conversion des immeubles en copropriétés
M. Jérémie Gauthier-Caron	Mme Nathalie Goulet	Souhaite connaître la position de l'administration sur la problématique d'utilisation abusive de balles de plastique par les policiers – Tenue d'une consultation publique par la Commission de la sécurité publique à cet effet
M. Samir Shaheen-Hussain	Mme Valérie Plante	Gestes de l'administration pour concrétiser la désignation de Montréal comme ville sanctuaire et arrêt des transmissions d'informations sur le statut d'individus entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Service frontalier du gouvernement du Canada – Faire des présentations auprès du gouvernement provincial afin de s'assurer que les demandeurs d'asile ont aussi accès aux soins de santé
Mme Micheline Vermette	Mme Magda Popeanu	Félicite la mairesse ainsi que tous les membres pour leur victoire aux dernières élections / Position de l'administration dans la volonté que le terrain sur le boulevard Gaëtan Laberge, dans l'arrondissement de Verdun, soit réservé pour la construction de logements sociaux <b>Dépôt de document</b>

---

À 20 h 01, en l'absence du leader de la majorité, M. François Limoges, de la salle du conseil.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-Claude Lanthier	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	F�licite la mairesse ainsi que son �quipe pour leur victoire aux derni�res �lections / Commentaires sur la proc�dure � l'effet de ne pas permettre que plus de trois questions sur un m�me sujet soient pos�es lors de la p�riode de questions des citoyens / Responsabiliser les propri�taires sur l'importance d'adopter la museli�re pour les chiens dangereux afin d'assurer la s�curit� des citoyens – demande � l'administration de clarifier sa position pour la protection des citoyens versus celle des animaux
M. Laurian Ionita	Mme Val�rie Plante (M. Lionel Perez)	Demande � l'opposition officielle d'aider l'administration � r�cup�rer les sommes d�pens�es afin de permettre de respecter l'engagement de l'administration d'ajouter 300 autobus de plus dans le transport collectif - Interdire aux politiciens sous enqu�te de recevoir une prime de d�part / Offre ses v�eux aux membres et � leurs familles pour la p�riode des f�tes
Mme Susan Stacho	Mme Val�rie Plante (M. Sterling Downey)	F�licite tous les membres pour leur victoire aux derni�res �lections / Conservation des espaces verts de l'Anse-�-l'Orme et assurance que les citoyens de l'Ouest de l'�le de Montr�al seront invit�s aux consultations pour l'am�nagement du futur parc <b>D�p�t de document</b>
M. Alexander Montagano	M. Marvin Rotrand	F�licite la mairesse pour sa victoire aux derni�res �lections / D�ploire le faible taux de participation aux derni�res �lections – actions tangibles pour inciter les citoyens � exercer leur devoir d�mocratique en grand nombre aux prochaines �lections
M. Louis Langevin	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Invite les membres � r�fl�chir sur l'�conomie qui serait r�alis�e pour les d�penses de la Ville de Montr�al dans le cas d'une r�duction du nombre d'�lus municipaux
Mme Alison Hackney	Mme Val�rie Plante (M. �ric Alan Caldwell)	F�licite tous les membres pour leur victoire aux derni�res �lections / D�ploire que le trac� pr�vu pour la ligne du R�seau �lectrique de Montr�al (REM) ne desservira pas les citoyens de la Ville de Vaudreuil et craint l'arr�t de la ligne Vaudreuil-Montr�al – Suggestion d'optimiser les infrastructures existantes afin de rendre le transport collectif accessible � tous les citoyens de l'Ouest de l'�le de Montr�al – Demande l'assurance de l'administration que les services actuels seront maintenus avec l'ajout du REM

---

  l'expiration du d lai impart  pour la p riode de questions des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil (06-051)*, la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions des citoyens close   20 h 32.

---

  20 h 33, le conseil reprend ses travaux.

---

**CM17 1401 - Article 65.03 (Suite)**

**Motion non partisane concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour la formulation d'une requête auprès du gouvernement du Canada afin d'instaurer rapidement une taxe d'accise sur de telles boissons**

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.03 avant sa présentation qui se lit comme suit :

**Motion sur les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées et pour l'instauration rapide de mesures fiscales sur de telles boissons par le gouvernement du Canada**

---

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement du leader de la majorité.

---

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement du leader de la majorité.

La présidente du conseil met aux voix la proposition d'amendement du leader de la majorité et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 54

Contre : 5

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement du leader de la majorité adoptée à la majorité des voix.

Le conseiller Rotrand utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme André Hénault

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.03, telle qu'amendé, et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 54

Contre : 5

La présidente du conseil déclare l'article 65.03, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

65.03

---

**CM17 1402****Motion non partisane pour redonner mandat à la Commission de la Présidence de revoir ses rapports précédents concernant (1) le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal ainsi que (2) sur la tenue de référendums d'initiatives populaire en même temps qu'une élection municipale**

Le conseiller Luis Miranda dépose une nouvelle version de l'article 65.04 avant sa présentation qui se lit comme suit :

**Motion pour redonner mandat à la Commission de la présidence de revoir ses rapports précédents concernant le port de la cravate par les membres masculins du conseil municipal**

Attendu que peu de conseils municipaux au Canada se sont dotés d'un code vestimentaire et qu'encore moins d'entre eux obligent leurs membres masculins à porter une cravate dans la salle du conseil;

Attendu qu'il n'est plus obligatoire pour les membres masculins de la Chambre des Communes de porter une cravate lorsqu'ils siègent au Parlement canadien;

Attendu que certains conseils municipaux, à l'image de ceux de Toronto, Vancouver, Winnipeg et Edmonton, qui encouragent leurs membres à porter des tenues plus décontractées, ont démontré qu'une certaine bienséance pouvait être maintenue sans le port obligatoire d'une cravate;

Attendu que la Commission de la présidence a précédemment refusé la proposition qui lui a été soumise d'annuler la coutume tacite qui oblige les membres masculins du conseil à porter une cravate;

Attendu que, durant la récente campagne électorale, de nombreux candidats ont indiqué souhaiter que le conseil de Montréal soit plus collégial et plus informel; des objectifs qui pourraient notamment faire du port de la cravate un choix personnel plutôt qu'une règle non écrite qu'il revient au Président du conseil de faire respecter;

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par M. Marvin Rotrand

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal redonne mandat à la Commission de la présidence pour réexaminer les propositions de modifications au code vestimentaire tacite du conseil de Montréal afin que le port de la cravate devienne, non pas une obligation, mais un choix personnel;
- 2- que la Commission de la présidence présente son rapport concernant la problématique soulevée au conseil municipal, au plus tard, à la fin du mois de mai 2018.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

65.04

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite la mairesse, le chef de l'opposition officielle et les représentants des autres partis à exprimer leurs vœux à l'occasion de Noël.

La mairesse, Mme Valérie Plante, souhaite à tous les membres de profiter du congé du temps des fêtes comme il se doit et offre aussi ses meilleurs vœux à tous les Montréalais et Montréalaises. Elle réitère l'invitation faite aux citoyens et citoyennes de venir nombreux à l'hôtel de ville, le 23 décembre prochain, pour la rencontrer.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, fait écho aux souhaits exprimés par la mairesse et souhaite un Joyeux Noël à tous et un Joyeux Hanouka aux membres de la communauté juive.

La conseillère Manon Barbe souhaite, au nom de sa formation politique, un très joyeux temps des fêtes à tous et rappelle que le sens du partage et de l'amour durant cette période festive touche toutes les personnes, indépendamment de leur croyance religieuse.

La présidente du conseil prend la parole à son tour pour exprimer toute sa reconnaissance et pour rappeler l'importance de la famille en ces temps de réjouissances. Elle demande aussi à tous d'avoir une pensée pour toutes les personnes seules ou démunies qui n'auront pas l'occasion d'être si bien entourées et de faire preuve de générosité à leur égard. Finalement, elle souhaite un joyeux temps des fêtes à tous les membres présents.

---

À 21 h, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

---

Cathy Wong  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE

## **ANNEXE – ARTICLE 7.02**

### **INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017-2021 Conseillers municipaux – 2017 Le 11 décembre 2017**

---

**Benjamin**, Frantz, nouvelle version, **Black**, Christine, **Boivin-Roy**, Karine, **Caldwell**,  
Éric Alan, **Croteau**, François William, **Décarie**, Suzanne, **Deros**, Mary, **DeSousa**, Alan,  
**Ferrandez**, Luc, **Fumagalli**, Giuliana, **Giannou**, Effie, **Goulet**, Nathalie, **Lessard-Blais**,  
Pierre, **Limoges**, François, **Marinacci**, Normand, **Miele**, Francesco, **Montgomery**,  
Sue, **Norris**, Alex, **Parent**, Marie-Josée, **Parizeau**, Hadrien, **Rapanà**, Giovanni,  
**Rotrand**, Marvin, **Rouleau**, Chantal, **Rouleau**, Micheline, **Ryan**, Richard, **Sauvé**, Craig,  
**Thuillier**, Émilie, **Tomlinson**, Philippe, **Vodanovic**, Maja, **Wong**, Cathy, **Zarac**, Lise.